

Covid-19 : Assurance crédit, être avertis des évolutions de couverture

Publié le 15 mai 2020

La fluidité du crédit inter-entreprise est le nerf de la guerre pour les entreprises tant pendant la crise qu'en période de reprise. L'assurance-crédit y joue un rôle majeur. C'est pourquoi le MEDEF est pleinement mobilisé pour que les solutions de couverture mises en place par les assureurs-crédits avec les pouvoirs publics soient les plus adaptées aux contraintes des entreprises.

CAP, CAP+, CAP France Export, CAP + France Export sont déjà proposées.

Pour mieux appréhender tous les enjeux de l'assurance-crédit, son fonctionnement et les outils permettant de dialoguer avec les assureurs-crédits et d'anticiper leurs décisions, les entreprises peuvent consulter le site : <http://acheteurs-assurance-credit.fr>.

Cet outil essentiel facilite l'inscription aux portails des principaux assureurs-crédit et permet d'être informé en avance des changements de position des assureurs-crédits.

On trouvera également sur ce site la convention de juin 2013 avec le Ministre de l'Economie et des Finances et la Médiation du crédit, par laquelle les assureurs-crédit sont engagés vis-à-vis des entreprises.

En cas de difficulté les entreprises peuvent saisir la médiation du crédit.